

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

4^{ème} REUNION DE 2008

Séance du 23 juin 2008

CG 08/4^{ème}/III-05

**LANGUE ET CULTURE OCCITANES
EDITION DES LIVRES DES OPERATIONS AL CANTON**

Les opérations « Al Canton » sont destinées :

- à **recueillir** des témoignages écrits et oraux de notre passé sur le territoire d'un canton (collecte et inventaire des ressources du patrimoine local) ;
- à **restituer** en direction de la population locale les éléments recensés au travers d'expositions, éditions, animations.

Ces opérations ont ainsi permis de couvrir intégralement les cantons de Saint Antonin Noble Val, Montpezat de Quercy, Caylus, Molières, Caussade, Nègrepelisse, Auvillar, Valence d'Agen, Monclar de Quercy, Moissac, Castelsarrasin, Montaigu de Quercy, Bourg de Visa et Lauzerte, Saint Nicolas de la Grave et Montech.

Aujourd'hui, deux opérations sont en cours sur les cantons de Beaumont et Lavit.

Comme chaque fois, en pareil cas, la recherche d'une association locale est privilégiée pour l'édition et la vente des ouvrages.

S'agissant des deux cantons concernés et en accord avec les conseillers généraux respectifs, l'association « La Lomagne, Mémoire pour Demain » accepte d'assurer l'édition et la vente des deux ouvrages.

Comme pour les précédents livres, le Conseil Général accorderait une aide de 7 500 € pour l'édition et la vente de chaque ouvrage, soit une somme globale de 15 000 € à l'association « La Lomagne, Mémoire pour Demain » qui s'engagera à affecter les recettes encaissées, une fois le coût de l'impression amorti, à la réalisation d'actions occitanes, une somme de 3 000 € par opération lui étant réservée, au titre des frais de fonctionnement. Une convention sera rédigée dans ce sens.

Je vous propose donc d'approuver une aide de **15 000 €** à l'association « La Lomagne, Mémoire pour Demain » et d'inscrire le crédit correspondant, article 657421, sous fonction 311 du budget départemental.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission éducation, sport, culture et transports,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Accorde une subvention globale de 15000 € à l'association « La Lomagne, Mémoire pour Demain » pour l'édition et la vente des livres des opérations « Al canton » sur les cantons de Beaumont-de-Lomagne et Lavit (7 500 € pour l'édition et la vente de chaque ouvrage) ;
- Précise que l'association devra s'engager à affecter les recettes encaissées, une fois le coût de l'impression amorti, à la réalisation d'actions occitanes, une somme de 3 000 € par opération lui étant réservée, au titre des frais de fonctionnement. Une convention sera rédigée dans ce sens ;
- Inscrit les crédits correspondants à l'article 657421, sous-fonction 311 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,